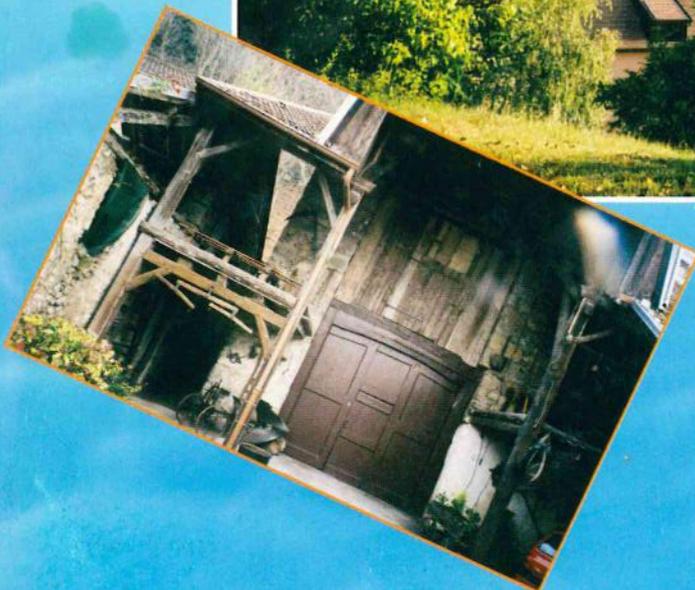
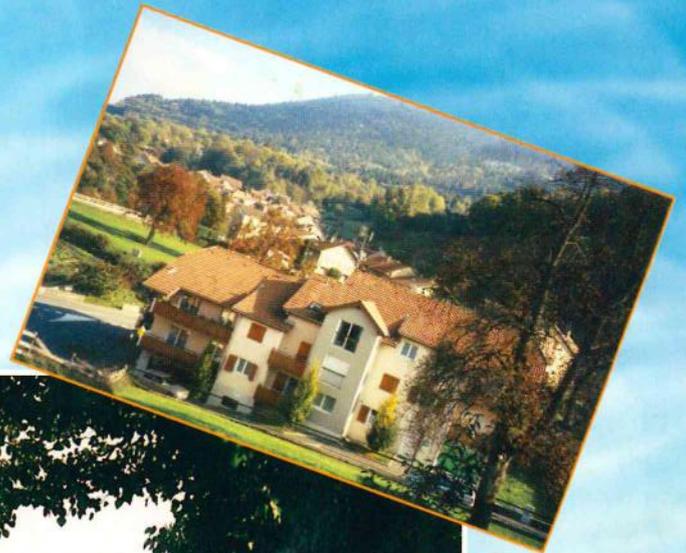
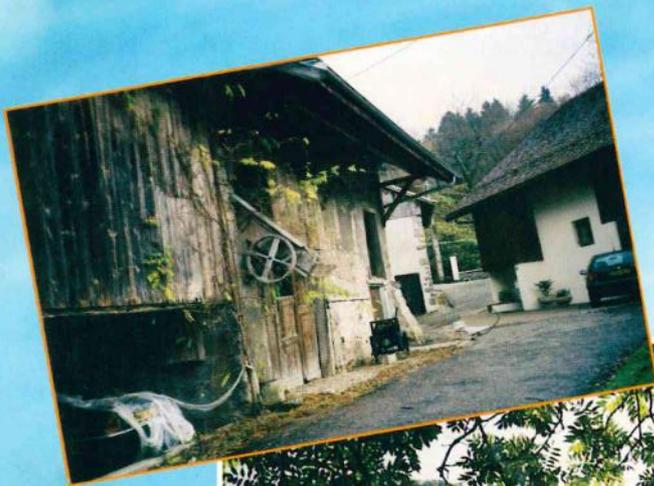


le lyaud

notre village



Agenda des manifestations 2004

Date	Manifestation	Association	Lieu
17/01	Concours de belote	Association des Parents d'Élèves	Salle Paroissiale - Le Lyaud
28/01	Enregistrement du jeu des 1000 €	France Inter avec le Comité des Fêtes d'Armoy	Salle des Fêtes d'Armoy
4/02	Don du sang	Gouttes de vie	Salle Musique - Le Lyaud
8/02	Vogue	Association Sports et Loisirs	Place du Champ Dunant - Le Lyaud
6/7/9/02	Vogue	Conseil Paroissial	Salle Paroissiale - Le Lyaud
24/02	Carnaval des enfants	Comité des Fêtes d'Armoy	Salle des Fêtes d'Armoy
27/03	Repas dansant	Association des Parents d'Élèves	Salle des Fêtes d'Armoy
4/04	Matagasse	Association Sports et Loisirs et Comité des Fêtes d'Armoy	Thonon
14/04	Don du sang	Gouttes de vie	Salle Musique - Le Lyaud
17/04	Matinée nettoyage avec repas à midi	Société de chasse et toutes les associations	Tout le territoire de la commune du Lyaud
16/17/18/04 23/24/25/04	Festival de théâtre	Foyer Rural Culturel Armoy-Le Lyaud	Salle des Fêtes d'Armoy
25/04	Grand prix de la Municipalité	Évian Vélo	Le Lyaud
15/05	Vente de fleurs	Association des Parents d'Élèves	Préau Groupe Scolaire Intercommunal
23/05	Trail des Allobroges	Cap Forme	Le Lyaud
29 et 31/05	Tournoi de Pentecôte	Entente Le Lyaud-Armoy-Orcier de football	Stade Dubouloz - Le Lyaud
Juin	Promenade des Aînés du village	Commission des Aînés du Village	A déterminer
21/06	Fêtes de la Musique et des Arts	Association Sports et Loisirs	Dans tout le village du Lyaud
27/06	Fête au village	Comité des Fêtes d'Armoy	Salle des Fêtes d'Armoy
5 au 9/07	Stage de tennis	Tennis Club Le Lyaud	Stade Dubouloz - Le Lyaud
13/07	Feux d'artifices	Comité des Fêtes d'Armoy	Place de la Mairie - Armoy
14/07	Fête du temps : Napoléon et bal gratuit	Association Sports et Loisirs et Comité des Fêtes d'Armoy	Place du Champ Dunant - Le Lyaud
24/07	Loto	Association Sportive Le Lyaud-Armoy de football	Place du Champ Dunant - Le Lyaud
25/07	Fête de l'Été	Paroisse et Association Sportive Le Lyaud-Armoy de football	Place du Champ Dunant - Le Lyaud
28/07	Don du sang	Gouttes de vie	Salle Musique - Le Lyaud
22/08	Fête du Fromage	Communauté de Communes les Collines du Léman et toutes les associations du Lyaud	Le Lyaud
5/09	Duathlon des Hermones	2D Sport Organisation	Le Lyaud
3/10	Gentleman Cycliste	2D Sport Organisation	Le Lyaud
13/10	Don du sang	Gouttes de vie	Salle Musique - Le Lyaud
6/11	Course pédestre des Jeunes	Association Sports et Loisirs	Le Lyaud
7/11	Course pédestre des Hermones	Association Sports et Loisirs	Le Lyaud
13 et 14/11	Exposition artisanale	Foyer Rural Culturel Armoy-Le Lyaud	Salle des Fêtes d'Armoy
20/11	Loto	Associations des Parents d'Élèves	Salle des Fêtes d'Armoy
10/12	Fête de la Lumière	Association Sports et Loisirs	Place du Champ Dunant - Le Lyaud
Décembre	Repas des Aînés du Village	Commission des Aînés du Village	Salle Paroissiale - Le Lyaud
31/12	Soirée privée de la St-Sylvestre	Entente Le Lyaud-Armoy-Orcier de football	Salle des Fêtes d'Armoy

Le mot du Maire

Bienvenue à la Communauté de Communes "Les Collines du Léman".

En effet, à partir du 1^{er} janvier 2004, l'officialisation de cette nouvelle structure intercommunale dont le périmètre a été approuvé par l'État et qui se substituera pour la commune de Le Lyaud au Syndicat Intercommunal de la Côte et du Redon et au SIVOM du Haut-Chablais regroupera les communes d'Armoy, Allinges, Cervens, Draillant, Le Lyaud, Orcier et Perrignier.

Cette Communauté de Communes a pour objet d'associer les communes membres au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de territoire, d'aménagement et de développement. (Les compétences exercées et le fonctionnement de cette structure seront développés dans ce bulletin, je vous demande d'y apporter la plus grande attention).

Aujourd'hui, nous sommes tous conscients que pour bien gérer l'aménagement de l'espace, le développement économique et surtout la protection de l'environnement (assainissement, collecte, traitement des ordures ménagères, etc...), nous sommes obligés de travailler ensemble.



Réhabilitation du Presbytère en Mairie :

La Commune de Le Lyaud connaît depuis plusieurs années un fort développement démographique.

Au vu des capacités actuelles, la population augmentera encore sensiblement avant de se stabiliser grâce à la présence du Plan d'Occupation des Sols.

Cet état de fait amène des évolutions dans l'aménagement de la gestion communale et en particulier l'espace Mairie.

Actuellement située dans le bâtiment mairie - ancienne école, elle occupe une petite partie de l'ancienne fruitière. A ses côtés, la salle de musique et une ancienne classe transformée en salle de Conseil Municipal, servant également de bureau du Maire ; à l'étage, deux anciennes salles de classe et deux logements.

Ces différentes fonctions génèrent certains problèmes quant au bruit, à la confidentialité, à l'espace restreint (sans issue de secours en cas d'incendie) et avec une luminosité réduite. Des travaux importants et coûteux seraient nécessaires pour la mettre en conformité.

Parallèlement, l'ancien presbytère, bâtiment communal, se dégrade fortement, inhabité depuis le décès du Père Pasquier, dernier prêtre résident. Il nous fallait donc prendre une décision quant au devenir.

Après 2 ans de réflexion, nous avons pris avec le CAUE, (Conseil en Architecture et Urbanisme), du département et l'ensemble du Conseil Municipal, la décision de réhabiliter ce presbytère en Mairie et de ce fait de lui donner un nouvel espace indépendant pour mieux assurer ses missions de service public d'autant que la volumétrie générale permet la spatialisation du programme de besoins et dont la situation privilégiée offre l'occasion de mener une opération de réhabilitation patrimoniale dynamisante dans le village.

L'opération s'inscrit dans le cadre d'une réflexion générale de politique d'aménagement sur l'ensemble des bâtiments du centre bourg.

Dans ce contexte, les locaux actuels de la mairie seront libérés pour un usage mixte extrascolaire et associatif (dont une pièce sera réservée pour un bureau et archives paroissiales) et éventuellement une grande salle de réunion modulable sera associée à ce projet.

Bien sûr, les abords immédiats de cette nouvelle mairie et de l'église, ainsi qu'une liaison piétonne avec la rue de la Mairie seront aménagés, le hangar communal, le préau seront démolis et l'emplacement libéré sera intégré au projet pour une accessibilité plus confortable et des places de stationnement seront créées.

Un soin tout particulier sera porté au traitement des liaisons avec les espaces de proximité de l'Église, du jardin de la Cure et de la salle paroissiale.

Actuellement, nous en sommes à la phase du choix de l'architecte et du paysagiste qui travailleront sur ce projet. Celui-ci sera consultable en Mairie au printemps, vos suggestions seront les bienvenues.

Pour réaliser ces travaux, des aides ont été attribuées par le Conseil Général et par les parlementaires.

Le monde évolue, notre environnement aussi, nous nous devons de nous y adapter tout en conservant notre identité forte.

Meilleurs vœux de bonheur, santé, prospérité pour 2004 avec beaucoup de satisfactions à tous.

Votre Maire,
Marie-Paule ROGUIER.

Compte-rendus du Conseil Municipal

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2003

PLAN LOCAL D'URBANISME :

INSTAURATION DU DROIT DE PRÉEMPTION

L'article L211.1 du Code de l'Urbanisme offre la possibilité aux communes dotées d'un P.L.U. (P.O.S.) rendu public ou approuvé d'instituer, sur tout ou partie des zones urbaines ou d'urbanisation future, telles qu'elles sont définies au P.L.U., un droit de préemption.

Ce droit de préemption permet à la commune de mener une politique foncière en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou d'opérations d'aménagement pour l'acquisition de biens à l'occasion de mutations.

Le Conseil Municipal décide d'instituer le droit de préemption urbain sur les zones U et NA du P.L.U.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE ASSAINISSEMENT - ANNÉE 2002

Mme le Maire communique au Conseil le rapport annuel de l'année 2002, établi par Monsieur REYNAUD, Président du SIPACOR.

Ce rapport fait apparaître les indicateurs techniques et financiers du service assainissement. Il est disponible en mairie.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2003

Excusé : Jean-Claude DETRAZ

SIPACOR : COMPÉTENCE "TRANSPORTS SCOLAIRES"

Le Maire informe les membres du conseil que le SIPACOR a décidé de créer une nouvelle compétence optionnelle "transports scolaires". Le Conseil Municipal accepte de modifier les statuts en conséquence afin de permettre la création de cette nouvelle carte.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU - ANNÉE 2002

Mme le Maire communique au Conseil le rapport annuel de l'année 2002 sur la qualité de l'eau. Ce rapport est disponible en mairie.

RÉHABILITATION DU PRESBYTÈRE

Afin de mettre en œuvre la réhabilitation du presbytère, et après avoir examiné le plan de financement de ce projet, le conseil décide de solliciter une subvention exceptionnelle au titre des réserves parlementaires.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Suite aux diverses réunions concernant la création d'une communauté de communes, le Conseil Municipal demande à Mr le Préfet de la Haute-Savoie la création d'une communauté de communes, le périmètre étant encore à l'étude.

BULLETIN MUNICIPAL

Plusieurs personnes nous ont informées qu'elles n'avaient pas reçu le bulletin municipal de juillet dernier. Toutes les personnes qui n'auraient pas été destinataires de ce bulletin peuvent se le procurer en mairie.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2003

RÉHABILITATION DU PRESBYTÈRE EN MAIRIE MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Suite à la décision de mettre en œuvre les travaux de réhabilitation du presbytère en mairie, le Conseil Municipal décide de lancer la procédure d'appel d'offres pour le marché de maîtrise d'œuvre, et désigne comme membres du jury : Mme ROGUIER M.-P., Mrs MOUCHE G., DÉAGE J., LASORSA F., comme membres titulaires, et BONDAZ Ph., DUBOULOZ H., Mme FILLON L., comme membres suppléants.

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU SANJHON

Le Conseil Municipal approuve le dossier technique présenté par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Haute-Savoie, et demande l'inscription de l'opération au titre des programmes subventionnés du SMDEA, du Ministère de l'Agriculture.

Le Conseil Municipal autorise le maire à procéder à la dévolution des travaux par voie d'appel d'offres ouvert, et désigne comme membres de la commission d'appel d'offres : Mme ROGUIER M.-P., Mrs MOUCHE G., DÉAGE J., BEL A. comme membres titulaires, et Mrs DÉTRAZ J.-C., LASORSA F., et FILLON S., comme membres suppléants.

CONVENTION POUR LE BALISAGE D'UN ITINÉRAIRE DE RANDONNÉE

Dans le cadre du développement de la randonnée dans l'espace naturel mis en place par le Conseil Général, le Syndicat du Pays de la Côte et du Redon envisage de se porter volontaire pour la mise en place de signalétique. Le Conseil confirme son accord pour que le SIPACOR réalise cet aménagement sur le territoire de la commune et autorise le maire à signer la convention à intervenir entre le Conseil Général et le SIPACOR pour attester de l'accord de la commune.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2003

Excusé : Franck PETITJEAN

CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AVEC LA D.D.E.

Madame le Maire informe l'assemblée de l'évolution de la DDE dans le domaine de l'assistance technique apportée par les services de l'État (A.T.G.C.) vers une assistance technique fournie par l'État pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (A.T.E.S.A.T.).

L'A.T.E.S.A.T. est une mission de service public hors champ du droit de la concurrence ayant pour priorité le conseil, l'assistance et le renforcement de la maîtrise d'ouvrage locale.

Le Conseil autorise le maire à signer une convention avec la DDE qui détermine les missions et les conditions d'assistance.

Au titre de la mission de base, sont prévus :

- l'assistance à la gestion de la voirie et de la circulation ;
- l'assistance, pour l'entretien et les réparations de la voirie, à la programmation des travaux, à la conduite des études, à la passation des marchés de travaux et à la direction des contrats de travaux ;
- l'assistance à la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art intéressant la voirie ou liés à son exploitation ;
- l'assistance à la définition des compétences à transférer à un groupement de communes ;
- le conseil sur la faisabilité d'un projet ainsi que sur les procédures et démarches à suivre pour le réaliser.

La gestion du tableau de classement de la voirie est prévue au titre de la mission complémentaire.

Le montant de rémunération annuelle de cette assistance technique est de 889,09 euros.

MISE EN CONFORMITÉ DU CAPTAGE DES CHAM- BRETTE : CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LE S.M.D.E.A.

Le Conseil autorise le maire à signer la convention de financement avec le SMDEA concernant les travaux de mise en conformité du captage des Chambrettes. Le SMDEA mettra à la disposition de la commune la somme de 24 427 euros, le montant total des travaux s'élevant à la somme de 30 489 euros H.T.

RUE DU SANJHON : DISSIMULATION DU RÉSEAU FRANCE TÉLÉCOM

Après avoir examiné le projet d'enfouissement du réseau France Télécom sur la rue du Sanjhon, le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention à intervenir entre la commune et France Télécom. Cette convention a pour objet de fixer les modalités techniques et financières d'étude et de réalisation des travaux d'aménagement du réseau de télécommunications et de mise à disposition de France Télécom des ouvrages de génie-civil. Cette mission sera facturée à la commune par France Télécom : 17 274,38 euros H.T.

RÉVISION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

L'aménagement forestier, réalisé par l'Office National des

Forêts, consiste, à partir d'une analyse du milieu naturel et des besoins économiques et sociaux, à établir une synthèse définissant un programme pluriannuel de gestion (2000-2014) de la forêt.

Le programme d'action prévu est fortement lié aux conséquences de la tempête de décembre 1999 au cours de laquelle 9 150 m³ de bois ont été renversés. Pendant la durée de l'aménagement 2000-2014, le volume à récolter en bois frais ne sera que de 360 m³/an, et la surface à régénérer de 27 hectares (dont 15 hectares constitués par les surfaces sinistrées de la tempête).

Les travaux prévus dans cet aménagement sont les suivants :

- reconstitution des zones sinistrées par la tempête ;
- dégagement des anciennes plantations ;
- maintenance du périmètre séparant les parcelles forestières ;
- entretien de la route forestière des HERMONES ;
- possibilité de création d'une piste forestière pour améliorer la desserte de la parcelle D ;
- création d'un sentier de gestion.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} DÉCEMBRE 2003

RÉHABILITATION DU PRESBYTÈRE EN MAIRIE

Madame le Maire informe l'assemblée que, suite à l'appel public à la concurrence concernant la maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation du presbytère, l'ouverture des plis a eu lieu le 14 novembre 2003. Après examen des dossiers par le jury, trois équipes ont été retenues pour la phase "négociation" :

- Équipe DARAGON et CHESSON
- Équipe LAZARETH-MORIN-VAGNON
- Équipe ATELIER 19

Le Conseil Municipal accepte le choix du jury.

CRÉATION D'UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des statuts de la Communauté de Communes, qui prendra la dénomination de "Communauté de Communes des Collines du Léman", et qui regroupera les communes suivantes : Allinges, Armoy, Cervens, Draillant, Le Lyaud, Orcier, Perrignier.

Le Conseil Municipal accepte les statuts proposés, et désigne comme membres titulaires : Marie-Paule ROGUIER, Gérard MOUCHE, Joseph DÉAGE, Odile FAVRE-VICTOIRE, et comme membres suppléants : Jean-Yves MEYNET, Felice LASORSA, André BEL, Nadine FILLON. En outre, la commune du Lyaud demande son retrait du SIVOM du HAUT-CHABLAIS.

Compte-rendus du SIVOM ARMOY-LE LYAUD

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 20 AOÛT 2003

OUVERTURE D'UNE GARDE-PÉRISCOLAIRE

Le Comité Syndical décide l'ouverture d'une garde périscolaire le 8 septembre 2003 et souhaite faire un bilan aux vacances de Toussaint pour en évaluer le besoin. Les heures d'ouverture seront les suivantes : les lundis, mardis, jeudis et vendredis, le matin de 7 h à 8 h 30 et le soir de 16 h 30 à 18 h 30. La garde périscolaire sera payante et le règlement se fera au moment de l'achat du ou des ticket(s). Une régie de recettes sera créée pour assurer la vente et l'encaissement des tickets. Un régisseur et un suppléant seront également nommés pour pouvoir effectuer la vente et en assurer l'encaissement.

ACTE CONSTITUTIF D'UNE RÉGIE DE RECETTES

Le Comité Syndical décide d'instituer une régie de recettes auprès du service Garde-Périscolaire du S.I.V.O.M. ARMOY-LE LYAUD pour assurer la garde des enfants scolarisés au Groupe Scolaire Intercommunal Armoys-Le Lyaud "Les Voigères". Cette régie est installée à : 78, rue des Voigères - 74200 LE LYAUD.

TARIF GARDE-PÉRISCOLAIRE - ANNÉE 2003/2004

Le Comité Syndical fixe le prix de la Garde-Périscolaire comme suit :

- 1 heure 3,00 euros
- 1 heure 1/2 4,50 euros

TARIF CANTINE SCOLAIRE - ANNÉE 2003/2004

Le Comité Syndical fixe le tarif du repas de cantine scolaire à 4,30 euros TTC pour l'année scolaire 2003/2004.

CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE POUR ACHAT DE FOURNITURES SCOLAIRES A L'OCCASION DE L'OUVERTURE D'UNE 4^e CLASSE DE MATERNELLE

Le Comité Syndical alloue un crédit supplémentaire d'un montant de 462 euros pour l'achat de fournitures scolaires à l'occasion de l'ouverture d'une 4^e classe de maternelle.

RECRUTEMENT DE PERSONNEL DANS LE CADRE D'UN EMPLOI CONSOLIDÉ

Le Comité Syndical décide de recruter un agent dans le cadre d'un Contrat Emploi Consolidé pour une durée de 1 an, renouvelable, à compter du 1^{er} septembre 2003.

CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT CHARGÉ DE LA SURVEILLANCE DE LA GARDE PÉRISCOLAIRE

Pour le bon fonctionnement de la garde périscolaire, il convient de recruter une personne qui sera chargée de l'accueil, de la surveillance des enfants, de l'animation et de l'entretien des locaux où se déroulera la garde périscolaire. Monsieur le Président propose d'employer un agent sous contrat à durée déterminée pour une période allant du 8 septembre au 19 décembre 2003.

La garde périscolaire sera maintenue uniquement si le nombre d'enfants est suffisant pour permettre son autofinancement.

CONTRAT DE MAINTENANCE ÉLECTRICITÉ GROUPE SCOLAIRE

Lors de la visite effectuée par la Commission de Sécurité en date du 25 mars 2003, le Groupe Scolaire Intercommunal d'Armoys-Le Lyaud est autorisé à poursuivre son activité, sous réserves de l'application des prescriptions mentionnées au procès-verbal de visite du 25 mars 2003. Dans les prescriptions, il est mentionné qu'il convient de faire vérifier toutes les installations techniques (électricité, éclairage de sécurité, alarme, chauffage) une fois par an au moins par des techniciens compétents et inscrire ces contrôles sur le registre de sécurité. Le Comité Syndical décide de faire vérifier les installations techniques du Groupe Scolaire Intercommunal Armoys-Le Lyaud par une personne ou un organisme agréé une fois par an et tous les 3 ans par un technicien compétent.

RÉSILIATION DU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE COUVRANT LES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL DU SYNDICAT

Le Comité Syndical décide de résilier le contrat groupe souscrit par le Centre de Gestion de Haute-Savoie auprès de AGF par l'intermédiaire de la Société Française de courtage d'assurance du personnel pour couvrir les risques statutaires du personnel, à la date du 31 décembre 2003.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 22 OCTOBRE 2003

CONVENTION ENTRE LE SIVOM ET LE FOYER CULTUREL ARMOY-LE LYAUD

Les cours de gymnastique organisés par le Foyer Rural Culturel d'Armoys-Le Lyaud ont repris le 22 septembre 2003, le lundi soir de 16 h 45 à 20 h 30.

Le Comité Syndical, met la salle de motricité du Groupe Scolaire à la disposition du Foyer Rural Culturel d'ARMOY-LE LYAUD pour la période du 22 septembre 2003 au 30 juin 2004, le lundi soir de 16 h 45 à 20 h 30, fixe une participation aux frais d'utilisation de 1,60 euro l'heure.

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'ADJOINT ADMINISTRATIF

Le Comité Syndical augmente de deux heures hebdomadaires le poste d'adjoint administratif à temps non complet pour une période déterminée et le réadaptera en fonction des besoins du service.

CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE POUR LA 4^e CLASSE DE MATERNELLE

Le Comité Syndical alloue un crédit supplémentaire de 580 euros pour l'achat de fournitures scolaires à l'occasion de l'ouverture de la 4^e classe de maternelle corres-

pondant plus spécifiquement à l'achat de fournitures de base en complément de la somme de 462 euros attribuée lors de la précédente réunion.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT EMPLOI CONSOLIDÉ
Le Comité Syndical renouvelle le Contrat Emploi Consolidé de Monsieur Mohamed KABRANE, employé en qualité d'agent d'entretien pour une période d'un an, à compter du 1^{er} novembre 2003.

GARDE-PÉRISCOLAIRE

Les membres du Comité Syndical ont fait un premier bilan de la garde périscolaire. Ils sont franchement déçus des engagements pris par les familles lors du sondage effectué en juin 2003. Un certain nombre de parents ayant répondu qu'ils étaient intéressés de façon régulière par une garde périscolaire n'ont encore jamais laissé leurs(s) enfant(s), d'autres insuffisamment. Toutefois, à la majorité, les membres du Comité Syndical décident de maintenir la garde périscolaire jusqu'en juin 2004, tout en faisant un suivi périodique afin d'en évaluer le déficit et éventuellement réagir en fonction de l'évolution.

HÔTEL ★ ★ Centre ville
Tourisme
Thermalisme

Café du Palais

*entre l'établissement thermal
et le nouveau palais de justice*

11, boulevard Dessaix • 74200 THONON-LES-BAINS
Tél. 04 50 71 32 94 • Fax 04 50 81 87 89
E-mail : hotelcafedupalais@wanadoo.fr
www.hotel-cafedupalais.fr

EMC

ENTREPRISE MODERNE DE CONSTRUCTION

ZI Vongy - 74200 THONON
Tél. 04 50 26 68 88 - Fax 04 50 26 42 59

Allo... **DÉPANN'MÉNAGER**

REPARATION - VENTE
ÉLECTROMÉNAGER
TOUTES MARQUES

 **Tél./Fax 04 50 73 99 94**

94, rue du Sanjhon 74200 LE LYAUD
E-mail : depann-menager@club-internet.fr

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 16 DÉCEMBRE 2003

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - EXERCICE 2003

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical la décision modificative n° 1 de l'exercice 2003. Les membres du Comité Syndical adoptent la décision modificative de 14 762 euros pour la section fonctionnement et 82 400 euros pour la section investissement.

CONVENTION ENTRE LE SIVOM ET LE GRETA-CHABLAI

Le Comité Syndical, accepte de financer une remise à niveau en français et en mathématiques au bénéfice d'un agent d'entretien. Cette formation se déroulera au Greta-Chablais de Thonon-les-Bains pour un coût total de 480 euros.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR UN SÉJOUR DE LA CLASSE DE CE2

Les enseignantes de la classe de CE2 souhaitent accompagner les enfants au Centre RelaiSoleil aux Carroz d'Arâches du mercredi 16 au vendredi 18 juin 2004. Durant l'année scolaire, les enfants ont travaillé sur le thème de la montagne : faune, flore, étages alpins, géologie... Cette classe de découverte de 3 jours clôturera le projet pédagogique et concerne 25 enfants.

Le Comité Syndical, décide de voter une subvention exceptionnelle de 675 euros pour participer à l'organisation de la classe de découvertes dans le Centre RelaiSoleil "Les Flocons Verts" aux Carroz d'Arâches projetée par les enseignantes de la classe de CE2.

Pompes Funèbres Chablaisiennes MERCIER

Chambre funéraire

15, rue de l'Hôtel-Dieu
2, rue Charles Buet
Tél. 04 50 26 53 04 - Fax 04 50 71 17 87
74200 THONON-LES-BAINS

La doyenne de Le Lyaud



C'est le 17 janvier 1909 qu'Yvonne VANDERPOTTE poussa son premier cri à VIEUX CONDÉ (Nord). Et ce fut le début d'une longue vie.

Les années passent, elle connaît la 1^{ère} guerre mondiale et à 20 ans se marie avec Henri LETERME.

Malgré les 6 ans de déportation de son mari, elle trouve le courage d'élever son fils en travaillant dans un hôpital. En 1969 elle décide, avec son mari, de vendre leur maison à Valenciennes et de venir habiter à Thonon-les-Bains puis à Anthy jusqu'en 1995.

Depuis le 6 mai 1995, cette super-mémé habite au 273 de la Route des Devants à Le Lyaud, entourée de ses petits-enfants Pascale et Gilles GALLAY et de ses arrière-petits-enfants Mickaël et Grégory, où elle profite pleinement du calme et du cadre agréable de notre village.

50 ans de mariage

Le 3 octobre 1953 en l'Église St-Nicolas du Lyaud s'unissaient Gilbert DUBOULOZ et Yvette DUPRAZ. Deux enfants naquirent de ce mariage Jean-François et Odile et maintenant trois petits-enfants font le bonheur des grand-parents, Pauline, Sébastien et Alexandre.



Adieu "Louise à Georgie"



Louise NÉPLAZ nous a quitté fin octobre à l'âge de 89 ans. Femme très connue dans la commune, elle avait un tempérament très actif. Elle a eut une vie de labeur dans la simplicité. A la boulangerie elle avait le sens du service, elle était spontanée. Qui ne se souvient pas de son sourire, de son accueil. Très tôt le matin elle était au four apportant son aide. Elle emmenait le pain encore brûlant au magasin, et pouvait alors servir rapidement ceux qui s'arrêtaient avant d'aller au travail. Louise aimait le contact, le club des anciens, jouer à la belote. Elle y retrouvait un peu sa génération, et beaucoup de plaisir. Avec le départ de Louise c'est la vie rurale, à l'ancienne, du village qui s'en est allée.

Concours des villages fleuris, une place d'honneur pour la commune



Pour la troisième année consécutive, Le Lyaud a participé au concours des villes et villages fleuris de Haute-Savoie.

Et quelle satisfaction à la lecture des résultats !

3^e de la catégorie "Plaine, moins de 5000 habitants".

"Le jury a apprécié la réhabilitation du chef-lieu aboutissant à un espace certes rénové, mais en harmonie et en équilibre par l'utilisation de matériaux appropriés, le respect du bâti traditionnel, l'équipement en mobilier adapté au site, l'enfouissement des réseaux et la réhabilitation des bassins et fontaines. Le fleurissement des particuliers, discret mais efficace, apporte un élément

qualitatif supplémentaire dans la composition urbaine. Le fleurissement de la commune, concentré sur les carrefours aménagés paysagèrement et sur les bâtiments publics au niveau du centre du village, devient beaucoup plus hétéroclite et individuel sur la partie basse du village."

Un coup de chapeau particulier à nos employés municipaux et particulièrement à Jean-Claude NÉPLAZ pour le travail fourni pour le fleurissement de la Commune. Merci de respecter leur création en évitant les dégradations et les chiens dans les massifs !

Gouttes de vie

L'année 2003 se termine avec un constat en demi-teinte. Une vingtaine de dons de moins par rapport à 2002, avec un "trou" lors de la collecte de juillet : canicule, vacances et match de foot de gala à Thonon ont contribué à cette baisse sensible.

Malgré tout, avec environ 10 % de la population de nos deux villages au total des dons, notre association se situe dans une bonne moyenne nationale.

Merci aux jeunes et aux nouveaux qui sont venus grossir les rangs des donateurs bénévoles cette année. Nous espérons vous revoir en 2004 et n'hésitez pas à amener vos amis.

Attention à ne pas nous endormir sur nos lauriers et ne comptons pas que sur les autres.

Restons vigilants, à l'écoute des autres. Le début d'année est propice aux bonnes résolutions.

Passer au camion de collecte pourrait être l'une d'elles. D'avance merci pour ceux qui en ont besoin.



COLLECTES 2004

Mercredi 4 février

Mercredi 14 avril

Mercredi 28 juillet

Mercredi 13 octobre

ARMOY DISTRIBUTION

Tout pour la vaisselle
Équipement culinaire
Location vaisselle

34, avenue des Vallées - THONON
Tél. 04 50 83 09 35

Lucien PETITJEAN et Fils

ENTREPRISE CARRELAGE
FAÏENCES

Moulins d'Amphion - LE LYAUD
Tél. 04 50 73 91 95

Fête de la Lumière, fête de la Chaleur

Pour sa troisième édition, la fête de la Lumière a connu une affluence record.

Tels les douze apôtres, douze papas ont illuminé le Cez lors d'une descente aux flambeaux fort appréciée des spectateurs, puis ont embrasé sur le Champ Dunant, le "feu de la Sainte-Lucie" qui a réchauffé les participants de cette fraîche soirée.

Après le récital des enfants, le Père Noël, en route vers le Grand Nord pour remplir sa hotte, et de passage au-dessus de notre village, a fait son apparition, le grand bonhomme rouge distribuant papillotes et bisous. Puis chocolat chaud et vin tout aussi chaud ont fait la joie des petits et des plus grands avant que chacun regagne sagement son chez soi en attendant l'arrivée de Papa Noël, mais par la cheminée cette fois, et avec un renne s'il vous plaît !



État civil - 2^e semestre 2003

NAISSANCES

Bastien, Yves, Olivier VIOLLET, le 16 juillet 2003.
Timothé, Julien MEDICO, le 25 août 2003.
Pénélope, Ida, Marie VIGNETTE, le 1^{er} septembre 2003.
Louison, Nicolas, Michel FONTANEL, le 21 octobre 2003.
Anthony, Alain, Marcel DESBIOLLES, le 27 novembre 2003.

MARIAGES

Laurence, Arlette NÉPLAZ et Vincent LAURENT, le 5 juillet.
Stéphanie, Virginie DELVAL et Sylvain DEBARNOT, le 9 août.
Sandrine CHARRIÈRE et Franck, René, Léopold PETITJEAN, le 23 août.
Claire, Marie-Hélène VIALLET et Didier, Jeannick VITASSE, le 30 août.
Véronique, Madeleine, Marie-Thérèse PREMAT et Pascal, Michel, Max LECLERQ, le 15 novembre.
Christelle, Lucienne PRÉVOST et Franck, Henri, Roger COULOMB, le 20 décembre.

DÉCÈS

Jérémie DÉAGE, le 30 septembre 2002.
Jean, Marie, Victor GILETTO, le 26 septembre 2003.
Louise NÉPLAZ, le 27 octobre 2003.
Claude, Georges, Daniel SOPIZET, le 1^{er} décembre 2003.

Au repas des "Tamalous" du Lyaud, quelle ambiance !

Réunir 70 de nos "Aînés" devient un réel casse-tête pour les organisateurs du repas annuel de fin d'année. Ils sont tellement occupés que cette année, il a fallu arrêter un samedi pour arriver à un terrain d'entente... Ouf !

C'est dans une magnifique salle décorée par une Renée toujours innovante et jamais à court d'idées que la "choucroute à JACQUET" a été servie par l'équipe de la commission des Aînés du Village et fort appréciée par



ceux qui l'ont dégustée. Les pognes d'Alain NÉPLAZ ont également fait l'unanimité, tant pis si l'Épiphanie n'est que dans un mois...

Puis Jacques et Armande ont conté quelques histoires afin d'amorcer l'ambiance et Robert avec son piano à bretelles a fait tourner les corps et les têtes une bonne partie de l'après-midi.

Merci à tous de votre présence et de votre bonne humeur !

ÊTRE JEUNE !

La jeunesse n'est pas une période de la vie, elle est un état d'esprit, un effet de la volonté, une qualité de l'imagination, une intensité émotive, une victoire du courage sur la timidité, du goût de l'aventure sur l'amour du confort.

On ne devient pas vieux pour avoir vécu un certain nombre d'années : on devient vieux parce qu'on a déserté son idéal. Ces années rident la peau, renoncer à son idéal ride l'âme. Ces préoccupations, les doutes, les craintes et les désespoirs sont les ennemis qui, lentement, nous font pencher vers la terre et devenir poussière avant la mort.

Jeune est celui qui s'étonne et s'émerveille. Il demande comme l'enfant insatiable : et après ? Il défie les événements, et trouve de la joie au jeu de la vie.

Vous êtes aussi jeune que votre foi. Aussi vieux que votre doute. Aussi jeune que votre confiance en vous-même. Aussi jeune que votre espoir. Aussi vieux que votre abattement.

Vous resterez jeune, ceci tant que vous resterez réceptif. Réceptif à ce qui est beau, bon et grand. Réceptif aux messages de la nature, de l'homme et de l'infini. Si, un jour, votre cœur allait être mordu par le pessimisme et rongé par le cynisme, puisse Dieu avoir pitié de votre âme de vieillard.

Douglas Mac Arthur

SAGRADRANSE (SA)



Sables - Gravières - Gravillons
Tous produits de carrières - Travaux lacustres

AMPHION • THONON • MEILLERIE

Hôtel-Restaurant A L'ÉCHO DES MONTAGNES

74200 ARMOY • Tél. 04 50 73 94 55

à 15 km des pistes de ski
à 5 km du Lac Léman

La rentrée des classes ... pour 227 écoliers d'Armoy-Le Lyaud

98 élèves répartis en 4 classes, suite à l'ouverture d'une nouvelle classe en septembre, ont franchi les portes de la maternelle cette année.

35 en petite section, 25 en moyenne section, 38 en grande section avec comme directrice Madame S. PRICAZ assistée des enseignantes M. GALLAY, A. COMTE, A. MOGNOL.

Concernant le primaire, l'effectif est de 129 élèves composé de la manière suivante :

CP : 29 - CE1 : 22 - CE2 : 34 - CM1 : 26 - CM2 : 18, soit 5

classes, avec comme directrice Madame N. CRÉPY et enseignantes Mmes MOREL-CHEVILLET - MORAND - BISMAN - FIORELLO - RIVILLON.

La mise en place d'un sens giratoire a amélioré sensiblement l'accès et la dépose des enfants, des places de stationnement seront encore aménagées pour une meilleure sécurité, mais néanmoins une grande vigilance et le respect de la réglementation sont demandés aux parents d'élèves accompagnant leurs enfants à proximité du groupe scolaire.

Foyer Rural Armoy-Le Lyaud

Plus de 500 visiteurs se sont succédés à la 9^e exposition du Foyer. Des artistes essentiellement locaux, heureux de montrer leur savoir faire et de se rencontrer. Cette année, le thème étant la Bande Dessinée, nous avons comme invité d'honneur Pascal ROMAN, scénariste de Félix MEYNET, auteur entre autre de "Double M".

De magnifiques personnages ont été réalisés par Kathy CORNIER pour le décor. Ce thème a été l'occasion de faire connaître la bibliothèque, ouverte au public pendant ces deux journées. Dimanche après-midi les enfants ont pu écouter des histoires racontées par Laurence, animatrice de la bibliothèque.

L'année prochaine, l'exposition aura lieu les 13 et 14 novembre et fêtera ses 10 ans.

A ne pas manquer : le festival de théâtre revient pour la troisième année consécutive. Il aura lieu les 3^e et 4^e week-end d'avril.

Les stages de yoga pour adultes se dérouleront les 25 janvier et 16 mai 2004.

Pierre COLOMBIER a pris la succession de Jean-Michel



BALSA au club ado. Ils sont 25 à se retrouver le mercredi après-midi et le vendredi soir tous les 15 jours. La relève est donc bien assurée.

Rappel - Heures de permanence du foyer : le mercredi de 16 à 17 h, hors vacances scolaires.

Vous pouvez joindre la secrétaire sur son mail : sacchet@worldonline.fr

Association des Parents d'Élèves Le Lyaud-Armoy

L'Association des Parents d'Élèves est gérée par un groupe de 17 parents tous bénévoles. Son but est de récolter des fonds par le biais de différentes actions et manifestations afin de permettre aux maîtres et maîtresses d'organiser des activités périscolaires.

Le choix des activités est laissé à l'entière discrétion du corps enseignant.

Projets retenus pour l'année 2003-2004 :

- MATERNELLES
Projets communs aux 4 classes : stage de poterie.
Thème suivi sur l'année : les 5 sens
 - visite du jardin des sens à Yvoire
 - visite du Père-Noël
 - spectacle : théâtre d'ombres.
- PRIMAIRES
CP : piscine, musées
CP - CE1 : musée de Viuz-en-Sallaz (piscine)
CE2 : 3 jours au Carroz d'Arâches
+ sorties culturelles

- CE2 - CM1 : 2 jours à Lyon pour planétarium
Musée Gallo-Romain
Piscine, ski de fond
Chamonix : Rencontre autour d'un écrivain
- CM1 - CM2 : 2 jours à Lyon pour planétarium
Musée Gallo-Romain
Voile, ski de fond
Chamonix : Rencontre autour d'un écrivain
du concours des incorruptibles
Coupe du monde de ski à la Clusaz

Grâce à votre participation aux différentes manifestations, tous les enfants de l'école peuvent bénéficier de tous ces projets.

Nous vous donnons donc rendez-vous :

- courant décembre pour les calendriers de l'école
- le 17 janvier 2004 pour le concours de belote
- le 27 mars 2004 pour le repas dansant
- le 15 mai 2004 pour la vente de fleurs sur le parvis de l'école.



De nombreuses activités !



PETITJEAN

Christophe

SARL

Ferblanterie
Cuivrerie

247, chemin des Chevrys 74200 Le Lyaud
Tél/Fax 04 50 73 99 68 . Port. 06 08 82 60 14



RENAULT

s.a.r.l. Armoy Garage

Agent

Les Combes - Armoy

Tél. 04 50 73 95 09 - Télécopie 04 50 70 56 80

Mécanique - Carrosserie

Dépannage nuit et jours fériés : tél. 04 50 87 90 66

Courses Pédestres du Lyaud

Organisées cette année les 1^{er} et 2 novembre, les courses pédestres des jeunes d'une part et des adultes d'autre part ont encore connu un succès certain.

Samedi après-midi et malgré la fête de Toussaint, ils étaient 110 à s'élancer dans leurs catégories respectives, de l'école d'athlétisme aux minimes. Après la pluie de la semaine, le soleil avait décidé d'être de la partie pour la plus grande joie des participants, des parents et le soulagement des organisateurs.

Classement :

Nais.	Filles	Garçons
1989	Déborah JACQUET	Cédric MOTTA
1990	Mathilde CRÉPY	Steven TRANCART
1991	Marion GUILLET	Christophe VERNAZ
1992	Marine PEILLEX	Valentin BIZART
1993	Oriane GIPPA	Théo HERMAN
1994	Camille COTTIN	Steve HUDRY
1995	Alison GEX	Tom HERMAN
1996	Lydie VUATTOUX	Antoine GIPPA
1997	Mélessandre JEANNOT	Hugo ARRACHART



Vainqueur 1^{ère} édition du cross : Jean-Michel LENTA (n° 122)
 Les 3 fidèles depuis 20 ans : Philippe JACQUET (n° 139)
 Jo MEYNET (n° 142)
 Bernard CHEVALLAY (n° 163)
 Les organisateurs : Philippe BONDAZ (n° 124)
 Hubert DUBOULOZ (n° 157)
 sans oublier Mme le Maire, Marie-Paule ROGUIER.

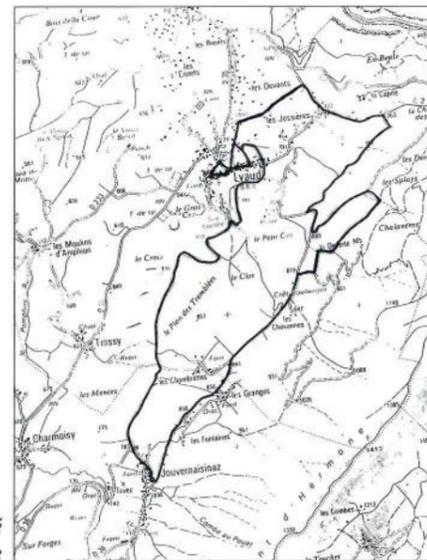
Dimanche matin, pour la vingtième édition de la course des Hermones, le temps avait décidé d'être clément : températures douces, pas de pluie... le top !

Ce n'est pourtant pas ce qui explique l'affluence de coureurs sur la ligne de départ. Il faut plutôt regarder du côté de la réputation qui s'est forgée autour de cette course depuis deux décennies : une épreuve pour les amoureux du hors stade et une convivialité toujours fort appréciée. Pour ses 20 ans, la course connaissait un léger lifting avec modification de son tracé et de son profil, la distance de 12 km restant inchangée.

A l'arrivée, premiers sondages effectués, ce nouveau parcours a plu : moins monotone puisque s'agissant d'une boucle, plus vallonné, découverte de chemins inconnus pour la plupart. Il fallait malgré tout rester vigilant car certains passages étaient délicats, rendus glissants par les feuilles et la boue. En définitive, 170 concurrents figuraient au palmarès, sur les 174 à se présenter sur la ligne de départ.

Ainsi, les temps établis par les vainqueurs des différentes catégories seront les références pour les années à venir. A noter que trois coureurs, n'ont manqué aucune édition depuis la création de cette course : Philippe JACQUET, Joseph MEYNET et Bernard CHEVALLAY.

Deux hommes devaient très vite se détacher du gros de la troupe J.-P. MARMOEX et C. VUATTOUX, tous deux



Le tracé de l'épreuve

restant ensemble jusqu'à la montée vers Jouvonnaisnaz. Puis C. VUATTOUX décrochait pour laisser partir J.-P. MARMOEX qui ne sera jamais rejoint. En féminines, victoire de Dorothée JACQUET et à noter la très belle place de Mickaël TRANCART, 6^e du général et vainqueur des cadets.



Entente Armoy-Le Lyaud

La rumeur publique lui accordait six mois d'existence. L'entente Armoy-Le Lyaud (affiliée à la F.F.E.P.M.M.) fête ses trente ans en janvier 2004 !

Les années ont vu passer des centaines d'adhérentes (quelques timides adhérents...) venues, non seulement d'Armoy et du Lyaud mais aussi de Reyvroz, Allinges, Thonon, Orcier, parfois pour une saison pleine de sportives résolutions, parfois pour vingt ans ! Certaines de la première heure sont toujours présentes, avec la même joie de vivre, le plaisir de se retrouver, d'éprouver ses muscles, sa souplesse, son endurance, son équilibre, sa coordination et ... ses fous rires.



Clin d'œil rétrospectif : c'était la rentrée 90/91



Batterie Fanfare "L'Écho du Haut Chablais"



La Batterie Fanfare a su s'imposer cette année en honorant un grand nombre de sortie dans notre région.

Toutefois, devant son problème d'effectif la musique a décidé de créer une classe de musique où le solfège et la pratique de l'instrument seront dispensés par 2 personnes diplômées et issues de la Municipale de Thonon. Nous remercions toutes les personnes intéressées de s'adresser au Président Philippe BOEGEAT (04 50 70 89 80), et nous vous informons qu'un recensement sera effectué à l'école. Lors de sa "Sainte Cécile", patronne des Batteries Fanfare, l'Écho du Haut-Chablais a eu l'immense joie de décorer l'un de ses plus fidèle musicien, Noël NÉPLAZ, pour ces 50 ans de musique et Gaston CÔTE, pour ces 50 ans de participation à la vie musicale.

Meilleurs Vœux pour 2004.



CTDP

- Construction en béton cellulaire
- Bureau d'Études - Coordination



26, bd Carnot - 74200 Thonon
 Tél. 04 50 71 95 91 - 06 12 27 77 99
 Fax 04 50 71 84 27
 ctdp@9online.fr

Site : www.ctdp-sarl.com

Les responsables d'associations

ASSOCIATION SPORTIVE LE LYAUD - ARMOY

M. Claude ROGUIER
434, route des Devants - Tél. 04 50 73 94 89

SOCIÉTÉ COMMUNALE DE CHASSE

M. Michel MIGLIASSO - Tél. 04 50 73 95 12
393, route des Devants

CONSEIL PAROISSIAL POUR LES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

M. André CORNIER
520, route des Devants - Tél. 04 50 73 95 08

TENNIS-CLUB DU LYAUD

M. Pascal BULTEL
50, chemin des Trois Partieux - Tél. 04 50 73 92 23

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES LE LYAUD-ARMOY

Mme Céline BERLY
Route des Cathelins - Tél. 04 50 73 97 49

BATTERIE-FANFARE «L'ECHO DU HAUT-CHABLAIS»

M. Philippe BOEGEAT
229, rue de la Confrérie - 74500 PUBLIER - Tél. 04 50 70 89 80

ENTENTE ARMOY-LE LYAUD GYMNASTIQUE

Mme Odette LERBOULET
512, route de Chambrettes - Tél. 04 50 73 90 60

CLUB «RENCONTRE»

Mme Renée INGLIN
201, rue du Sanjhon - Tél. 04 50 73 92 11
Mme Ginette GAUTRON
Route d'Orcier - Tél. 04 50 73 91 73

GOUTTE DE VIE

M. Jean LUGRIN
476, route des Devants - Tél. 04 50 73 95 06

ENTENTE LE LYAUD-ARMOY-ORCIER FOOTBALL

M. Daniel FAVRE-VICTOIRE
222, chemin des Riérets - Tél. 04 50 73 97 83

ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS

M. Hubert DUBOULOZ
182, route d'Orcier - Tél. 04 50 73 92 88

2D SPORT ORGANISATION

Mlle Dorothée JACQUET
Chemin du Champ de Beule - Tél. 04 50 73 93 10

FOYER RURAL ARMOY-LE LYAUD

Mme Joëlle CORSANO
1521 C, route de l'Ermitage - 74200 ARMOY
Tél. 04 50 26 18 67

VÉTÉRANS FOOTBALL

M. Christian DILIN
Sur-le-Crêt - 74200 ARMOY - Tél. 04 50 70 54 83

COMITÉ DE RÉDACTION DU BULLETIN

Présidente :
Membres du Conseil Municipal :

Mme Marie-Paule ROGUIER
Mme Odile FAVRE-VICTOIRE

Membres hors Conseil Municipal :

M. André BEL
M. Jean-Yves MEYNET
M. François CHASTEL
M. Michel LERBOULET
M. Claude ROGUIER

Merci aux personnes qui nous prêtent des photos pour rendre le bulletin plus agréable !

L'entreprise SOCCO réalise des travaux de :



- CANALISATIONS
- TERRASSEMENTS
- GÉNIE CIVIL

Pour votre sécurité et votre confort.

1, route des Creuses
74650 CHAVANOD
Téléphone : 04 50 69 33 44
Télécopie : 04 50 69 18 69
Email : socco@socco.fr

**DOMINIQUE
SERVAES**
Artisan Bijoutier

476, Route des Devants
74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 73 95 79

Bloc-notes

SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat est ouvert au public chaque semaine, à l'exclusion des jours fériés :

- les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 18 h
 - le vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h
 - le samedi de 9 h à 11 h 30
- Tél. 04 50 73 90 51
Fax 04 50 70 57 26

SECRETARIAT DU SIVOM ARMOY-LE LYAUD

Le secrétariat est ouvert, chaque semaine, à l'exclusion des jours fériés :

- le lundi et le vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
 - le mardi de 8 h à 12 h
- Tél. 04 50 73 97 84
Fax 04 50 70 56 53

ORDURES MÉNAGÈRES

Sur l'ensemble de la commune les ordures sont collectées le mercredi.

Les ordures ménagères doivent être déposées :

- Les Cathelins : à côté du bassin de la route du Moulin,
- Les Chambrettes : au carrefour de la route d'Orcier,
- Chemin des Derrys : au carrefour du chemin des Jardins,
- Les Blaves et Chemin de Chantrollet : au bord de la route départementale,
- Chez Néplaz : route des Cruets,
- Route d'Armo - Les Riérets (Vers Carlina) : en bordure de la route départementale.

DÉCHETTERIE

La déchetterie, située à Allinges (lieu-dit Mâcheron), est ouverte les lundi, mercredi et samedi de chaque semaine : de 8 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 17 h 30.

Cette déchetterie étant strictement réservée aux habitants d'Allinges, Orcier et Le Lyaud, une pièce d'identité sera demandée à l'entrée.

URGENCES

Pompiers : tél. 18 (accident - incendie)
SAMU : tél. 15 (urgences santé)
Gendarmerie : tél. 04 50 71 09 20

SANTÉ

Centre Hospitalier Thonon-Evian : Tél. 04 50 83 20 00
Centre Médical des Allinges :
Dr MACHETTO Laurence Tél. 04 50 70 54 11
Dr PIOT Alain Tél. 04 50 70 25 00
Dr EUDES-CADDOUX Monique Tél. 04 50 70 55 55
Cabinet Infirmier des Allinges : Tél. 04 50 70 50 44

A.D.M.R.

(Aide à Domicile en Milieu Rural)

Association A.D.M.R. de la Vallée du Brevon - responsable «travail» pour la commune du Lyaud, s'occupant notamment de la constitution des dossiers :
Mme Bernadette JORDAN - Tél. 04 50 73 90 66.

DIVAGATION DES CHIENS

La municipalité rappelle que la divagation des chiens est interdite. Or, cette réglementation n'est pas respectée par tous, et trop de chiens errent encore dans la commune.

De ce fait, les massifs de fleurs sont abîmés et les jeunes plantations asséchées ; ceci représente un coût pour la collectivité et un travail incessant pour le personnel qui entretient les espaces verts. D'autre part, la municipalité participe cette année encore au concours des villages fleuris, et il serait dommage que les efforts fournis par le personnel intercommunal et les particuliers soient anéantis par les dégâts causés par les chiens.

Hormis les dégradations des végétaux, les chiens déchirent les sacs d'ordures ménagères ; de nombreuses plaintes sont recueillies en mairie à ce sujet.

En outre, nous rappelons que les chiens errants représentent un danger pour les promeneurs, les enfants et les cyclistes.

Par conséquent, nous demandons à tous les propriétaires de chiens de tenir compte de ces observations et de prendre toutes les mesures nécessaires pour respecter la réglementation et la tranquillité de tous.

Favorisez nos annonceurs !



CHAMPANGES - 74500 EVIAN
Tél. 04 50 73 44 49 - Fax 04 50 76 21 20



165 ch. des Jardins - 74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 71 60 39 - Fax 04 50 71 94 45
bruno-couedel@wanadoo.fr

La Révolution

Dans le cadre de la fête du temps, l'Association Sports Loisirs en partenariat avec le Comité des Fêtes d'Armoiy ont organisé les festivités du 14 juillet d'une manière grandiose et solennelle.

Démarrant devant la mairie d'Armoiy, devancé par les tambours, le cortège des révolutionnaires se rassemble sur le champ Dunant ou Luce FILLON et sa troupe offrirent un

magnifique spectacle de la prise de la Bastille devant un public nombreux, enthousiaste et participant.

Après les jeux, le lâcher de ballons, une deuxième représentation, un repas "révolutionnaire" suivi "les Beignets de Patates"... qui obtint un vif succès et cette brillante journée fut clôturée par un superbe feu d'artifice tiré depuis la Colline du Cez et offert par les deux associations.



Le défilé du cortège

Le lâcher de ballons



BRAVO pour les Beignets de Patates !

Fillion
PRESSE & SERVICES

presse tabac loto photo

1200 route de Noyer • 74200 Allinges

Tél. 04 50 73 98 58

Papiers : combien de temps les conserver ?

• Contrats de mariage, diplômes, livret de famille, titres de propriété	toute le vie	• Quittances de loyer	5 ans
• Allocations chômage	5 ans après la retraite	• Dossier d'assurance vie, lorsque le capital vous a été réglé	4 ans
• Fiches de paie	jusqu'à la retraite	• Justificatifs du paiement des impôts	4 ans
• Contrat de travail	30 ans	• Justificatifs de déductions fiscales	3 ans
• Prêts entre particuliers	30 ans	• Redevance télévision	3 ans
• Factures de réparation auto	30 ans	• Bordereaux de Sécurité Sociale	2 ans
• Factures de travaux immobiliers	10 ans	• Factures d'eau	2 ans
• Prêts immobiliers	10 ans	• Contraventions	2 ans
• Charges de copropriété	10 ans	• Impôts locaux	1 an
• Relevés bancaires, talons de chèques	10 ans	• Factures de téléphone	1 an
• Dossier de sinistre	10 ans		



Les 6 conseils de votre facteur

1 - Utiliser de préférence des enveloppes précaisées pour vos courriers manuscrits.

2 - Écrire votre adresse sur 6 lignes maximum.

3 - Ne jamais mettre de virgule après le numéro de rue ni point, ni apostrophe, ni souligné, ni tiret.

4 - Écrire bien distinctement les 5 chiffres de votre code postal. En cas de doute sur le code postal, demandez à votre bureau de Poste ou rendez-vous sur www.laposte.fr

5 - Écrire en majuscules la dernière ligne... et si possible l'ensemble de lettre.

6 - Préciser votre adresse expéditeur au dos.

Si vous écrivez à une entreprise, n'oubliez pas d'inscrire la boîte postale (BP) et le CEDEX en majuscules.



électricité générale
tous travaux de terrassement
le spécialiste de l'éclairage public
et des transformateurs



**sarl ÉLECTRICITÉ
& TRAVAUX PUBLICS DEGENÈVE**

Le Seytroux - 74470 LULLIN
Tél. 04 50 73 81 64 - Fax 04 50 73 86 80

**L'Épicerie
du
Boulangier**
A. NÉPLAZ

PAIN
VIENNOISERIE
PATISSERIE
ALIMENTATION

Rue de la Mairie • 74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 73 96 19

BURNAT

**MATÉRIEL HÔTELIER
CHAUD ET FROID**

Z.A. Les Niollets - 74140 DOUVAINNE
Tél. 04 50 94 10 01
Fax 04 50 94 09 58

La Communauté de Communes des Collines du Léman, un outil au service du Territoire



Les Communes d'Allinges, Armoy, Cervens, Draillant, Le Lyaud, Orcier et Perrignier ont décidé au 1^{er} janvier 2004 de créer la Communauté de Communes des Collines du Léman.

Ces communes travaillent ensemble depuis quelques années notamment sur les problématiques d'assainissement dans le cadre du Syndicat du Pays de la Côte et du Redon.

Ce travail a permis de développer les logiques de solidarité dont la création de la Communauté de Communes est l'aboutissement.

Son objet sera de mettre à disposition des communes des moyens nouveaux apportant des réponses adaptées aux problèmes actuels (assainissement, environnement, déchets, petite enfance...), nos communes de petite taille étant souvent démunies faute de moyens humains ou financiers.

Le financement de la Communauté de Communes diffère de celui du Syndicat : il sera assuré par une taxe additionnelle sur les 4 taxes locales : taxe d'habitation, taxe foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti et taxe professionnelle.

C'est ainsi que vous verrez apparaître sur vos feuilles d'imposition une nouvelle colonne dédiée à l'intercom-

munalité, alors que jusqu'à présent les différentes missions syndicales étaient financées par les budgets communaux, eux-mêmes financés par les impôts locaux.

La Communauté de Communes permettra d'avoir accès à des finances d'état : Dotation Globale de Fonctionnement et Dotation de Développement Rural, financements auxquels le syndicat ne pouvait prétendre.

La Communauté de Communes reprendra donc des compétences et actions jusqu'alors menées dans le cadre syndical en les étendant à l'ensemble des communes adhérentes à la Communauté de Communes : assainissement, économie, aménagement du territoire, sentiers, tourisme - patrimoine, petite enfance...

Elle se dotera de nouvelles compétences : la gestion des ordures ménagères avec la mise en place en 2004 du tri sélectif sur l'ensemble des communes et le logement.

Un certain nombre de services existants (jeunesse, relais social, culture - bibliothèque) seront gérés par le Syndicat pendant une période transitoire qui s'achèvera fin 2006.

La Communauté de Communes des Collines du Léman constitue un nouvel outil permettant de mettre en synergie des compétences et les moyens participant à la construction d'un territoire solidaire et d'un aménagement concerté.

En route vers une Paroisse Nouvelle ?

Le paysage du secteur Thonon-Rural est composé de 13 paroisses qui constituera la paroisse nouvelle : Allinges, Anthy, Armoy, Bellevaux, Cervens, Draillant, Le Lyaud, Lullin, Margencel, Orcier, Perrignier, Reyvroz, Vailly, avec comme nom "LE GRAND COMTÉ" et comme prêtre responsable du secteur François LACROIX en résidence au presbytère d'Allinges assisté de prêtres en résidence ou en retraite et de coordinateurs pour assurer la communication.

Cette nouvelle paroisse sera mise en place à partir de Pentecôte 2004 mais dès le 1^{er} janvier 2004, le Conseil Pastoral de secteur prévoit un travail commun entre les treize communautés actuelles.

La paroisse du Lyaud sera représentée par François GALLAY et Vincent GIRAUD.



**SNACK
DE LA PLAGE**

AMPHION-LES-BAINS

Bar - Restaurant rapide

TOUT L'ÉTÉ

Tél. 04 50 70 88 64

Réhabilitation de la décharge communale

Depuis 1960, la commune du Lyaud disposait d'une décharge traditionnelle. Le site, était implanté à l'aval du chef-lieu, au lieu-dit "Le Voua Bénit".

En application de la loi du 13 juillet 1992, imposant la fermeture de toutes les décharges de ce type avant 2002, la décharge du Lyaud a été fermée dès 1997.

Un arrêté préfectoral n° 98-2113 en date du 28 septembre 1998 prescrit à la commune la réalisation de travaux de réhabilitation du site, à savoir :

- nettoyage du site et du Voua Bénit ;
- imperméabilisation du site par une couverture étanche ;
- surveillance du site par un relevé et une analyse des eaux au niveau des piézomètres positionnés en amont, en aval et sur le site.

Cette réhabilitation était en effet nécessaire pour l'amélioration et la protection de l'environnement, en permettant :

- sa protection : la décharge brute était en effet une source de pollution qui était transférée dans le



milieu naturel par le biais des écoulements d'eau superficiels et souterrains ; elle pouvait donc entraîner une dégradation de la qualité des eaux et avoir un impact sur la faune et la flore des rivières à proximité ;

- la préservation de nos paysages en évitant le dépérissement de la végétation périphérique, l'embroussaillage, les envols et disséminations des déchets autour du site ;

- la réduction des nuisances et les risques de proximité : mauvaises odeurs, incendies, envols de déchets, risques sanitaires de proximité, concentration d'animaux (oiseaux, rongeurs, insectes) induite par l'attrait nutritif des déchets.

Le coût total des études et de la réhabilitation a été de 60 064,15 euros H.T.

La Région a accordé à la commune une subvention de 25 % du montant total des dépenses, l'ADEM de 35 %, et le Département de 50 % de la somme restant à la charge de la Commune.

Au final, le coût de cette opération s'est élevé à la somme de 12 000 euros pour la commune.



Favorisez nos annonceurs !



SARL ISO Menuiserie

165, rue de la Fruitière

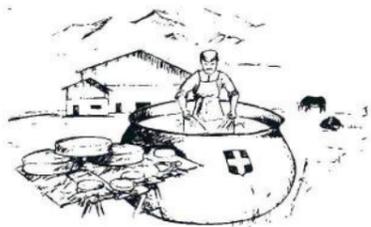
74200 LE LYAUD

Tél. 04 50 17 00 73

Fax 04 50 17 00 77

BEL & MORAND
T.P.
403 E, route de la Gare
Z.I. MÉSINGES
74200 ALLINGES
Tél. 04 50 17 08 00 • Fax 04 50 17 08 01

SARL LA FERME DE TROSSY



Producteurs de Reblochons et Abondances fermiers
SARL LA FERME DE TROSSY
90, route de Trossy - 74200 Le Lyaud Tél. et Fax 04 50 70 57 19



Fleurs
AGNAIRE
20, av. des Allinges
74200 THONON
Tél. 04 50 71 18 95

PARTNER CHAUFFAGE

BAZZANI Jean-Pierre et BURNICHON Yves

*Contrat d'entretien chaudières fioul et gaz
Dépannage, installation et remplacement*

275, rue du Sanjhon - 74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 70 58 81 - Fax 04 50 70 50 68



JACQUET
TRAITEUR
Conseil en Réception
Thonon : 62, route d'Evian
Tél. 04 50 71 18 06 - Fax 04 50 26 32 24



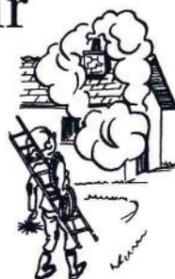
INSTALLATIONS - DEPANNAGES - SERVICES

SARL P. FILLON & C. NÉPLAZ ÉLECTRICITÉ
50, rue du Centre - 74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 26 30 62 - Fax 04 50 26 61 93

Pascal Saillet
ramoneur

NETTOYAGE
CHAUDIÈRES ET FOURNEAUX
ENTRETIEN DE TOITURES

74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 73 90 24



ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

Ets Gérard MOUCHE

21, route des Cathelins
74200 LE LYAUD

Tél. 04 50 73 91 11
Fax 04 50 73 95 61

ESPACE **CDDM** MENUISERIE

Votre partenaire régional

Avenue des Prés Verts
74200 THONON
Tél. 04 50 71 31 71
Fax 04 50 71 62 95

PEINTURE & DÉCORATION

DEGENÈVE
Christian

REVÊTEMENTS • SOLS ET MURS • FACADES

Les Moulins d'Amphion - 74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 70 55 95 - Fax 04 50 70 55 96

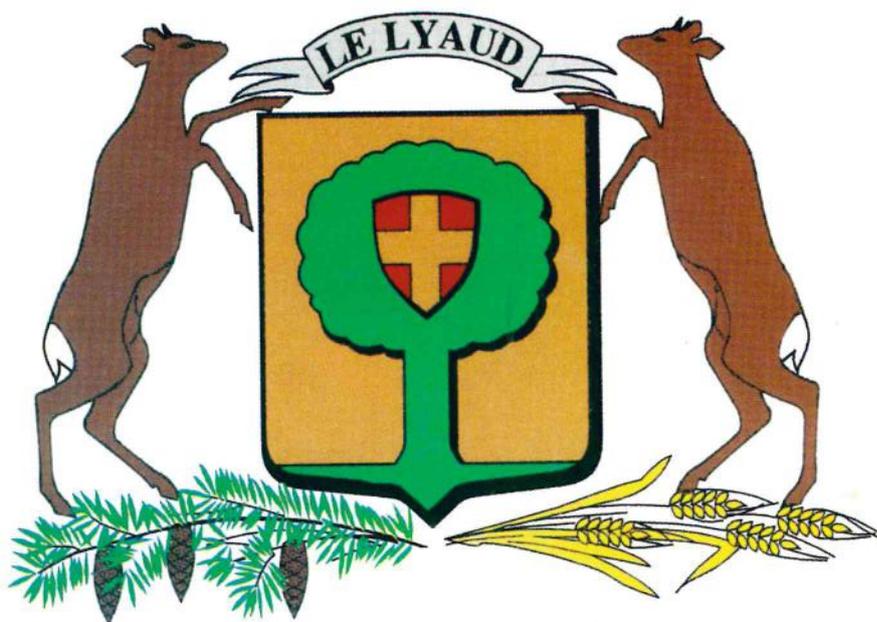
"Photo souvenir" 1969 ...



(1) Laurence NÉPLAZ
(2) Évelyne DETRAZ
(3) Marie-Jo NEPLAZ
(4) Chantal DÉAGE
(5) Marcelle DETRY
(6) Corinne BOUJARD
(7) Patricia LUGRIN

(8) Michel JORDAN
(9) Thierry INGLIN
(10) Éliane JACQUIER
(11) Pascal BASTARD
(12) Nadine FILLON
(13) Christiane BONDAZ
(14) Jean-Yves MEYNET
(15) Isabelle BONDAZ

(16) Patrick FILLON
(17) Joël FILLON
(18) Robert JORDAN
(19) Marie-Cécile BOUFFAND
(20) Marie-Hélène BOUFFAND
(21) Jocelyne PERRIÈRE
(22) Jeanine PERRIÈRE



*Blason : "D'Or au tilleul de Sinople, chargé d'un écusson de gueules à la croix d'or"
Supports : deux chevreuils saillants, au naturel, posés sur des branches de sapin et épis de blé.*